

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/045

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents : 7

Dont membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Marc BILLES, Laurence BARBERA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Christelle LEBOEUF, Carine DEVOYON, Nicolas OLIVE, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guy PALOFFIS (Pouvoir à Jean-Paul BILLES), Yves ESCAPE (Pouvoir à Joël PACULL), Karine CAROLA (Pouvoir à Nathalie PIQUE), Jean-Pascal GARDELLE (Pouvoir à Jean TELASCO) Evelyne SARRAZIN (Pouvoir à Blaise FONS), Xavier ROCA (Pouvoir à Christian FALZON)

Absents excusés : Corinne MCKENZIE

Secrétaire de séance : Carine DEVOYON.

Date de la convocation : 29/03/2024

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL EN
RDC – 46 AV. DE LA REPUBLIQUE - ATTRIBUTION DES MARCHES

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. Nicolas OLIVE, intéressé par ce point de l'ordre du jour, quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

M. le Maire informe qu'une consultation de gré à gré a été lancée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° a du Code de la commande publique relatif aux marchés publics, afin d'aménager le local situé en rez-de-chaussée du 46 avenue de la République en vue d'y installer un salon de thé et pâtisserie avant l'été.

Il rappelle le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 qui stipule que jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes. [...] Les acheteurs veillent à choisir une offre pertinente, à faire une bonne

utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Il présente les plans du dossier de consultation des entreprises réalisés par le cabinet Philippe POUS, architecte. Il souligne l'urgence de ces travaux afin que l'artisan puisse s'installer le plus tôt possible pour être prêt pour la saison estivale.

Une CAO a été programmée le 3 avril 2024 en mairie afin de rendre son avis sur les offres proposées par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Cabinet d'architecture Philippe POUS).

Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis de la CAO, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les 8 lots du marché comme suit :

- **Lot 1 – Maçonnerie** : Société VILLALONGUE, sise 22 rue Paul Séjourné, Naturopole 3, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 25 601,89 € HT.
- **Lot 2 – Plaquisterie** : Société VILLALONGUE, sise 22 rue Paul Séjourné, Naturopole 3, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 13 741,96 € HT.
- **Lot 3 – Carrelage** : Société VILLALONGUE, sise 22 rue Paul Séjourné, Naturopole 3, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 9 302,84 € HT.
- **Lot 4 – Peinture** : Société Atelier OLIVER, sise ZAE Naturopole, 3-4 Rue Gustave EIFFEL-CS 10001, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 2 989,31 € HT.
- **Lot 5 – Menuiseries extérieures** : Société STAL ALU, sise Relais de la Côte Radieuse – Route de Perpignan – 66140 CANET EN ROUSSILLON, pour un montant de 6 703 € HT.
- **Lot 6 – Menuiseries intérieures** : Société DECAL, sise rue des imprimeurs, 66240 SAINT ESTEVE, pour un montant de 2 469 € HT.
- **Lot 7 – Plomberie** : Société BELLIARD et Fils, 4 avenue la Têt, 66430 BOMPAS, pour un montant de 21 000 € HT.
- **Lot 8 – Electricité** : Société SNER, sise 26 Boulevard de l'atelier, 66240 SAINT-ESTEVE, pour un montant de 14 864 € HT.

Soit un montant total de travaux de 96 672 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **DECIDE** d'attribuer les lots du marché tels que proposés par la commission d'appel d'offres et exposé ci-dessus ;

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.